

CHARTRE DES AGENTS DE PHOTOGRAPHES, D'ILLUSTRATEURS ET DE GRAPHISTES

Adhérents du Syndicat Professionnel «LES AGENTS ASSOCIÉS»

LES AGENTS ASSOCIÉS S'ENGAGENT

Envers les auteurs qu'ils représentent

Dans un marché très concurrentiel, **L'agent** apporte aux auteurs visibilité et légitimité.

L'agent s'engage à soutenir et conseiller les auteurs dans la gestion et l'évolution de leur carrière afin d'amener à la reconnaissance de leur écriture artistique.

Sa bonne connaissance des acteurs du marché lui permet de mettre en place et de développer la démarche commerciale appropriée à chacun.

L'agent s'engage à respecter et à faire respecter ses auteurs.

Il veille à la coordination et la juste rémunération des projets, aux conditions et aux délais de règlement .

Il veille à ce que l'exploitation des images soit conforme à la législation française sur les droits d'auteur.

Envers les commanditaires

L'agent est apte à conseiller le commanditaire sur le choix d'un auteur, et à lui garantir un cadre cohérent pour la réalisation de la commande.

L'agent est à même de proposer les justes moyens artistiques et techniques, nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, dans un souci de qualité.

Il s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies durant toute consultation.

Il met son expertise au service du projet et conseille son commanditaire dans le choix des prestations complémentaires.



LES AGENTS ASSOCIÉS ATTENDENT DE LEURS PARTENAIRES

Les auteurs

Un statut conforme aux dispositions sociales, fiscales et juridiques propres à leur activité professionnelle.

Le respect du mode de fonctionnement et de l'organisation de **L'agent**

Une relation d'exclusivité avec **L'agent**

Un engagement à long terme.

Une réactualisation régulière des books et du matériel de promotion.

Les commanditaires

Le respect de la législation sur les droits d'auteur.

Le respect de la réglementation et des usages en matière commerciale.

Une définition précise de la commande.

Des délais cohérents de commande et de réalisation des visuels.

La rémunération du travail de production quand il leur est confié.

Un accord mutuel sur les délais de règlement.

